

MAIRIE



De

CASSAGNES

Département du Lot
Canton de Puy l'Evêque

Tel/fax: 05.65.36.60.32

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du mercredi 21 mars 2012 à 10 h 00

Le vingt et un mars deux mil douze à dix heures, le conseil municipal de la Commune de CASSAGNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Claude JURQUET, Maire de Cassagnes.

Nombre de conseillers: 11

En exercice: 11

Présents : 9

Etaient présents : Mr JURQUET, Mme DESSAINT, Mr LANDIECH, Mr GROUSSET, Mr DUMEAU, Mme VERDIER, Mr ALADEL, Mme CAILHOL. DACHARY Lucie

Excusé : Mr LOUBIERES, Mr FERNANDEZ

Date de convocation: 7 mars 2012

Date d'affichage: 7 mars 2012

Secrétaire de séance : Mme CAILHOL

OBJET : autorisation à l'EPCI de la vallée du Lot et du Vignoble d'adhérer au Syndicat mixte de Cahors sud du Lot

Vu les délibérations en date du 6 décembre 2011 de la Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble sur le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale de Cahors et Sud du Lot et la création du Syndicat Mixte,

Vu l'arrêté préfectoral de périmètre du SCOT en date du 22 décembre 2011,

Vu la compétence urbanisme de la Commune de Cassagnes

Monsieur le Maire propose aux membres de son conseil municipal d'autoriser la Communauté de Communes de la Vallée du Lot d'adhérer au Syndicat Mixte de Cahors et Sud du Lot.

Après délibération le conseil municipal autorise la Communauté de Communes de la Vallée du Lot à adhérer au Syndicat Mixte de Cahors et Sud du Lot.

Fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus

Acte reçu à la préfecture le
Acte rendu exécutoire le

Le Maire
Jean-Claude JURQUET